

الدورة: العادية	امتحانات البكالوريا الامتحان الجهوي - أحرار -	الحكومة المغربية وزارة التربية الوطنية والتربية الابتدائية والتكوين المهني والمكتب المركزي للإحصاء
ساعة و نصف مدة الإنجاز:	المادة : القانون	الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين جهة فاس - بولمان
1 المعامل :	المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	
2011/2010 السنة الدراسية:	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسبي	

On met à votre disposition un ensemble de documents qu'on vous demande de consulter et d'exploiter afin d'exécuter un certain nombre de travaux :

#### LISTE DES DOCUMENTS :

- Document 1 : Bulletin de paie
- Document 2 : Etat de détermination de l'IR
- Document 3 : Eléments de la législation fiscale et du travail

#### TRAVAUX A FAIRE :

- Déterminer les taux horaires des heures supplémentaires. (2 points)
- Déterminer les éléments ci-dessous de la prime d'ancienneté :
  - le taux de la prime ;
  - la base de calcul.(4 points)
- Déterminer la base de calcul de la cotisation salariale à la CNSS. (1 point)
- Calculer le montant de l'IR net. Pour cela, compléter le tableau de détermination de l'IR (document 2). (6 points)
- Compléter alors le bulletin de paie (document 1). (2 points)

#### NB :

- Les calculs justificatifs doivent impérativement figurer sur la copie d'examen.
- Retenir deux chiffres après la virgule.

- Au titre du mois de décembre 2010, quel est le montant des allocations familiales dont bénéficie le salarié SAHLI Mohammed sachant que ses quatre enfants ouvrent droit auxdites allocations? (1 point)
- Préciser si le contrat de travail qui relie le salarié SHALI Mohammed à son employeur (Société OUMLIL) est à durée déterminée ou à durée indéterminée. Justifier en vous basant sur la loi (document 3). (2 points)
- Préciser, à l'aide de deux critères, si l'IR supporté par le salarié est un impôt direct ou un impôt indirect. (2 points)

الدورة : العادية 2010/2011	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : علوم اقتصادية علوم التدبير المحاسبي	امتحانات البكالوريا ( الامتحان الجهوي ) - أحرار

*A compléter et à remettre avec la copie d'examen*

Document 1: Bulletin de paie

Société OUMLIL SARL		BULLETIN DE PAIE			
Quartier industriel n°25		N° 24			
Dakhla		Mois de paie : décembre 2010 Paiement : 02/01/2011 par virement bancaire			
Nom et prénom :	Date de naissance	Situation familiale	Nombre d'enfants	Matricule	
SAHLI Mohammed	01/01/1964	Marié	4 enfants	189	
Date d'embauche	Affectation	Fonction	N° immatriculation		
05/05/1997	Service de production	Contrôleur	CNSS	CIMR	
			236497	4356	
Libellés		Base/nombre	Taux	Gains	Prélèvements (retenues)
Salaire de base		191,0	25,0	.....	
Heures supplémentaires majorées de 25%		16,0	.....	.....	
Heures supplémentaires majorées de 50%		10,0	.....	.....	
Prime d'ancienneté				.....	
Prime de rendement				350,00	
Indemnité de transport justifiée				250,00	
Salaire brut global				7097,50	
Cotisations CNSS		.....	4,29%		.....
Cotisations CIMR		6847,50	4%		273,90
Assurance maladie obligatoire (AMO)		6847,50	2%		136,95
Retenue IR					.....
				Total retenues	.....
				Net à payer	6 283,97

Document 2 : Etat de détermination de l'IR

Revenu brut global	7 097,50
Eléments exonérés	.....
Revenu brut imposable	.....
Déductions sur salaire	.....
Frais professionnels	.....
Cotisations CNSS	.....
Cotisations CIMR	273,90
Assurance maladie obligatoire (AMO)	137,00
Revenu net imposable	.....
IR brut	.....
Déductions pour charges de famille	.....
IR net	.....

# هذا الملف تم تحميله من موقع Talamid.ma

الدورة : العادية 2011/2010	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التسيير المحاسبي	امتحانات البكالوريا ( الامتحان الجهوي ) - احرار

## Document 3 : Eléments de la législation fiscale et du travail

### Annexe 1 : Dispositions fiscales

#### • Barème mensuel de l'IR

Tranches de salaire net imposable	Taux IR (%)	Somme à déduire
0 - 2 500,00	0%	0,00
2 500,01 - 4 166,67	10%	250,00
4 166,68 - 5 000,00	20%	666,67
5 000,01 - 6 666,67	30%	1 166,67
6 666,68 - 15 000,00	34%	1 433,33
15 000,00 et plus	38%	2 033,33

- Déductions pour frais professionnels : 20% du SBI avec un plafond mensuel de 2 500 DH.
- Déductions pour charge de famille : 30 DH par personne à charge dans la limite de 6 personnes

### Annexe 2 : Eléments du droit social

#### • Taux de la prime d'ancienneté

Tranches d'années	Taux
Après deux ans de service	5%
Après cinq ans de service	10%
Après douze ans de service	15%
Après vingt ans de service	20%
Après vingt cinq ans de service	25%

#### • Cotisations salariales

Organisme	Taux	Base
CNSS	4,29%	Salaire brut imposable plafonné à 6 000 DH / mois
CNSS (AMO)	2%	Salaire brut imposable
CIMR	4%	Salaire brut imposable

### Annexe 3 : Extrait du code de travail

#### Article 16

Le contrat de travail est conclu pour une durée indéterminée, pour une durée déterminée ou pour accomplir un travail déterminé.

Le contrat de travail à durée déterminée peut être conclu dans les cas où la relation de travail ne pourrait avoir une durée indéterminée.

Le contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que dans les cas suivants :

- le remplacement d'un salarié par un autre dans le cas de suspension du contrat de travail de ce dernier, sauf si la suspension résulte d'un état de grève ;
- l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;
- si le travail a un caractère saisonnier.

#### Article 17

Toutefois, le contrat conclu pour une durée maximum d'une année devient un contrat à durée indéterminée lorsqu'il est maintenu au-delà de sa durée.